

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARR - 114 - 2022

-----  
COMMUNE DE SAINT-LATTIER  
-----

ARRETE MUNICIPAL DU  
29 JUILLET 2022  
Passage à niveau  
n° 33  
« 120 Grange de Plan »

Restriction de circulation – Route barrée

Travaux sur passage à niveau n°31 « 120  
Grange de Plan » route D. 69  
Sur le territoire de la commune de Saint  
Lattier

LE MAIRE DE SAINT-LATTIER,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 2.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

**VU** la demande formulée le 12/07/2022 par l'entreprise **S2R – Z.I. de la Bergaderie 01370 SAINT ETIENNE DU BOIS** ;

**Considérant** qu'en raison du déroulement de travaux sur le passage à niveaux n°31 situé sur la route Départementale n°69 sur la commune de Saint Lattier (38) effectués par l'Entreprise S2R, il y a lieu de fermer la route à la circulation.

## ARRETE

- **ARTICLE 1** : Entre le 12/08/2022 et 21/09/2022, la circulation sera coupée de nuit, entre 18h et 8h sur la route départementale 69 pour permettre le déroulement des travaux sur le passage à niveaux n°31 sur le territoire de la commune de Saint Lattier (38)

**Une déviation locale sera mise en place par les routes départementales 1092, 123 B et D112.**